

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Berre  
04,13,31,22,19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD113 / RD19 - Lançon-Provence - Aménagement d'un giratoire au carrefour de  
Nouens - Convention de déplacement de réseaux.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département souhaite aménager un giratoire au carrefour de Nouens, situé entre la RD113 et la RD19 sur la commune de Lançon de Provence. Sur la zone de travaux projetés se trouve une canalisation appartenant à la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP).

Les travaux du giratoire impliquent le déplacement de cette conduite.

Pour ce faire, une convention entre la SCP et le Département est nécessaire afin de préciser les dispositions techniques et financières de déplacement de la canalisation.

Cette dernière étant située sur des terrains privés, le coût de son déplacement (estimé à 70 800€) est à la charge du Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL